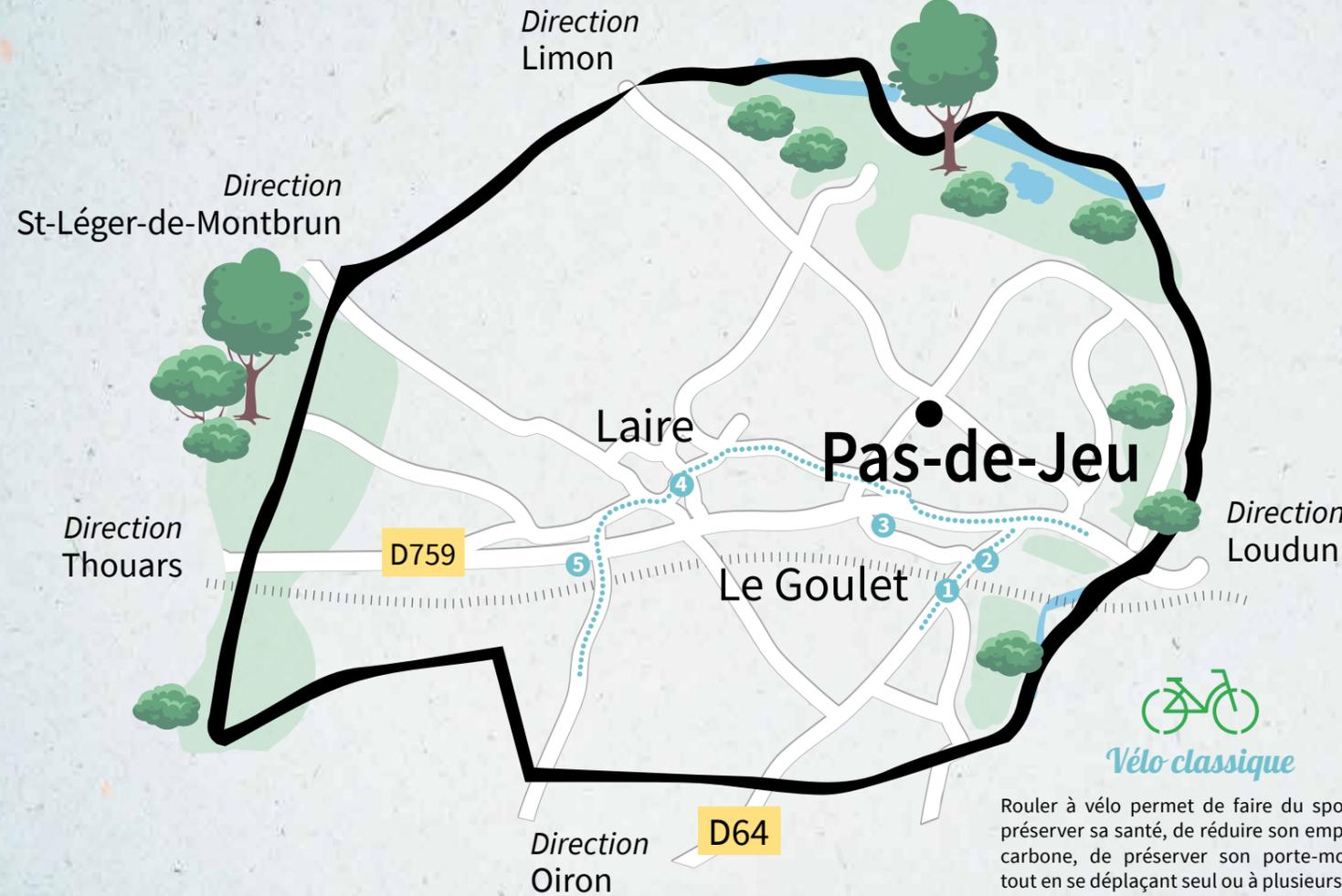


à Vélos

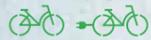
Mes itinéraires cyclables du quotidien

La Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec la Commune de Pas-de-Jeu a mis en place un itinéraire bis vélos. Des panneaux indiquant la direction, la durée en minutes entre les principaux lieux ont été installés le long de ces parcours afin de faciliter vos déplacements. Le vélo est le mode de déplacement sain, économique et écologique.



Temps de trajets

secteur Pas-de-Jeu



1	Oiron	15mn	12mn
2	Oiron	16mn	13mn
3	Laire	8mn	6mn
4	Pas-de-Jeu	8mn	6mn
5	Oiron	12mn	9mn



PAS-DE-JEU

6mn
4mn



Pas-de-Jeu



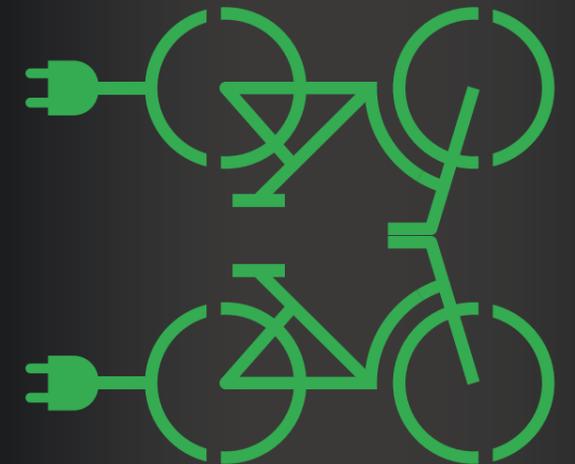
Rouler à vélo permet de faire du sport, de préserver sa santé, de réduire son empreinte carbone, de préserver son porte-monnaie tout en se déplaçant seul ou à plusieurs.



Vélo à assistance électrique

Un vélo électrique homologué (dont l'assistance se coupe à 25 km/h) reste un vélo. Selon le code de la route, les usagers peuvent donc emprunter les pistes cyclables et n'ont pas l'obligation de porter un casque vélo, même s'il est plus prudent de s'en équiper.

Le Casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de moins de 12 ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 5 ans.



PAS-DE-JEU

6mn
4mn

